



**Fédération
Internationale
de Handball**

XVIII. Règlement pour les Symposiums de l'IHF

Edition: Septembre 2007

Table des matières

	Page
1. Conditions	3
2. Inscription	3
3. Cours théoriques, conférences, travail de groupe	3
4. Cours pratique et démonstrations	4
5. Programme touristique	4
6. Diplôme	4
7. Banquet de clôture	4
8. Répartition des frais / Réglementation financière	5

Les commissions de la Fédération Internationale de Handball organisent seules ou conjointement avec d'autres commissions des Symposiums dont le sujet relève de leur domaine de responsabilité (voir Statuts, article 17).

Les Symposiums sont annoncés par l'IHF. Les candidatures doivent être envoyées au Siège de l'IHF. Le Congrès / Conseil confie l'organisation à une fédération membre qui se charge de la préparation et de l'organisation du Symposium conformément aux dispositions figurant dans le présent Règlement. Les frais de participation que les participants doivent verser à l'organisateur sont fixés en même temps.

1. Conditions

On attend de l'organisateur qu'il organise le Symposium dans un établissement approprié (hôtel, école de sport, etc.). Pour ce faire, il faut si possible s'assurer que tous les participants et les représentants de l'IHF soient hébergés et prennent leurs repas dans le même complexe.

2. Inscription

En s'inscrivant au Symposium, le participant ou sa fédération nationale doit verser à l'organisateur un tiers des frais de participation. Le solde doit être payé au plus tard avant le début du Symposium.

En échange de ces frais, l'organisateur doit fournir aux participants l'hébergement et les repas. L'hébergement des participants se fera en chambre double. Pour les chambres simples, un supplément devra être payé. Les représentants de l'IHF seront hébergés en chambres simples.

3. Cours théoriques, conférences, travail de groupe

Il faut mettre à disposition:

- 3.1.** Une salle de conférence pour 120 à 150 participants équipée pour la traduction simultanée dans les trois langues officielles de l'IHF (anglais, français, allemand) avec un nombre suffisant de micros pour les participants.
- 3.2.** Au moins quatre salles de séminaire pouvant contenir chacune 30 à 40 personnes (sans traduction simultanée).
- 3.3.** Des équipements techniques (magnétoscope VHS et DVD, projecteur, écran, etc.). La liste des équipements requis sera communiquée en temps utile à l'organisateur.

4. Cours pratiques et démonstrations

Il faut mettre à disposition:

- 4.1.** Une salle de sport (ayant les dimensions requises pour le handball international et les tribunes) pour les cours pratiques, les démonstrations et les matches ainsi que du matériel d'entraînement (ballons, tapis, haltères, cordes à sauter, équipements pour le saut, etc.).
- 4.2.** Une bonne équipe de handball avec deux gardiens de but ainsi que 12 à 14 joueurs de champ afin de pouvoir occuper toutes les positions en attaque et en défense et un animateur ou entraîneur qui connaît les joueurs et peut les diriger. Les joueurs doivent être en mesure de mettre en pratique les exercices techniques et tactiques ainsi que les Règles et leurs interprétations et d'en faire la démonstration.
- 4.3.** Un micro portable (si possible sans fil) avec des haut-parleurs dans la salle de sport pour l'animateur des leçons pratiques. Leur traduction est effectuée directement par les interprètes du groupe linguistique correspondant (pas de traduction simultanée exigée).

5. Programme touristique

Une visite de la ville et/ou une excursion, éventuellement avec dîner à l'extérieur. Le coût engendré doit être inclus dans les frais de participation.

6. Diplôme

L'organisateur doit délivrer des certificats de participation à chacun des participants. Ils seront signés par le président de la commission et par un représentant de la fédération organisatrice.

7. Banquet de clôture

Un banquet officiel commun pour la clôture du Symposium.

8. Répartition des frais / Réglementation financière

8.1. Membres du Conseil et de commission

- 8.1.1. L'IHF assume les frais de déplacement, les indemnités journalières, les vaccinations et les frais de visa des représentants de l'IHF.

L'IHF paie aux conférenciers faisant des interventions (cours, conférences, cours pratiques, etc.) des honoraires sur proposition du Président de la commission compétente (voir Règlement financier)

L'IHF a le droit d'utiliser le contenu des interventions du Symposium à ses propres fins.

- 8.1.2. L'organisateur doit assumer les frais d'hébergement et de repas (pension complète, y compris des boissons).

8.2. Conférenciers

- 8.2.1. La fédération nationale du conférencier assume en principe les frais de déplacement, de vaccinations, de visa, etc. et les indemnités journalières conformément aux dispositions nationales respectives.

- 8.2.2. L'organisateur assume les frais d'hébergement (chambre simple) et de repas (pension complète, y compris des boissons).

- 8.2.3. Le paiement des conférenciers est effectué conformément au Règlement financier.

8.3. Lecteurs de l'IHF

- 8.3.1. Pour les lecteurs de l'IHF nommés par les commissions, la participation aux Symposiums de l'IHF est par principe obligatoire.

- 8.3.2. En règle générale, la fédération nationale supporte tous les frais (déplacements, vaccinations, visa, frais de participation) du lecteur IHF de son propre pays.

